

Le présent document est une traduction de l'anglais, publiée à titre d'information. Seule la version anglaise fait foi en cas de différence ou d'incohérence entre l'anglais et les autres versions linguistiques.

Décembre 2018

**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ
RELATIVE À
POMS – STOCKAGE DE LA
CORRESPONDANCE DE PRESSE**

1. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION DE TRAITEMENT

Les communications comportant des questions adressées par les médias à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), directement ou indirectement à la boîte fonctionnelle «Médias» de l'OLAF (OLAF-MEDIA@ec.europa.eu), sont conservées dans une base de données Sharepoint (nommée «Press Office Management System» ou «POMS»), accompagnées des réponses fournies par l'OLAF. Le service de presse de l'OLAF peut ainsi fournir rapidement des informations précises aux médias.

Le traitement de vos données ne servira pas dans le cadre d'une prise de décision automatisée, telle que le profilage.

2. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Les bases juridiques de cette opération de traitement sont les traités instituant l'Union européenne, l'autonomie dont jouit l'OLAF en vertu du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 (JO L 248/1 du 18.9.2013) et le Code européen de bonne conduite administrative. L'OLAF communique avec les médias, les citoyens de l'Union et le public en général sur des thèmes relatifs aux politiques et enquêtes qu'il mène. L'article 10, paragraphe 5, du règlement n° 883/2013 dispose que le directeur général de l'OLAF veille à ce que toute information communiquée au public le soit de façon neutre et impartiale et que sa divulgation respecte la confidentialité des enquêtes et soit conforme aux principes, procédures et garanties arrêtés dans ce règlement.

Cette opération de traitement a également pour base juridique l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725.

3. CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RECUEILLIES

Pour effectuer cette opération de traitement, l'OLAF recueille des données à caractère personnel appartenant aux catégories suivantes: données d'identification et de contact, données professionnelles ou informations relatives au thème concerné. Des données à caractère personnel relevant d'autres catégories peuvent être fournies dans le cadre d'une demande.

Les données à caractère personnel ne doivent pas être fournies obligatoirement (mais elles le sont de manière volontaire par l'auteur de la correspondance).

4. QUI A ACCÈS À VOS INFORMATIONS ET À QUI SONT-ELLES DIVULGUÉES?

Le personnel de l'OLAF responsable des relations avec la presse a accès à vos données à caractère personnel.

5. COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS INFORMATIONS?

Plusieurs mesures techniques et organisationnelles ont été mises en place pour protéger vos données à caractère personnel. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et de la nature des données traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

6. COMBIEN DE TEMPS VOS DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES?

L'OLAF peut conserver vos données à caractère personnel pendant 10 ans maximum.

7. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de ces données, ou la limitation du traitement de celles-ci.

Vous avez également le droit de vous opposer à leur traitement.

Toute demande visant à exercer l'un de ces droits doit être adressée au responsable du traitement (OLAF-FMB-DATA-PROTECTION@ec.europa.eu). Si vous souhaitez faire valoir vos droits dans le contexte d'une ou de plusieurs opérations de traitement ou de dossiers spécifiques, veuillez décrire ces opérations ou dossiers et indiquer leurs références dans votre demande.

Des exceptions fondées sur le règlement (UE) 2018/1725 peuvent s'appliquer.

8. COORDONNÉES DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données de l'OLAF (OLAF-FMB-DPO@ec.europa.eu) au sujet des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725.

9. DROIT DE RECOURS

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que les droits qui vous sont reconnus par le règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par l'OLAF.